



**SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT
DU SERVICE CIVIQUE,
SANS FAIRE DE L'ENGAGEMENT
UNE OBLIGATION**

SOUTENIR L'ENSEMBLE DES FORMES D'ENGAGEMENT

Créé en 2010, le Service civique vise à « *renforcer la cohésion nationale et favoriser la mixité sociale en offrant la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général* ». Si la majorité des volontaires salue le dispositif (89% pour la TNS-Sofres en 2013), en 2015, une demande sur cinq seulement conduit à la réalisation d'un Service civique, faute de places disponibles.

La création d'un Service civique obligatoire n'apparaît donc pas comme une priorité, d'autant plus que l'engagement doit rester volontaire, conformément à son essence. Les efforts menés depuis quelques années vers une reconnaissance d'un droit effectif à faire une année de césure dans la scolarité, en facilitant les conditions de départ et la reprise des études, montrent que d'autres mesures peuvent encourager l'engagement personnel et collectif. Une année de césure pour partir à l'étranger, faire un stage ou avoir un engagement militant contribue pour beaucoup à l'acquisition de compétences uniques pour la.le jeune bénéficiaire.

Ainsi, le Forum Français de la Jeunesse souhaite :

- Qu'un contrôle effectif des missions proposées en Service civique soit mis en place pour accroître leur qualité. La multiplication des missions représente un véritable défi. Elle demande une augmentation des moyens humains et financiers de l'Agence du Service civique, afin qu'elle puisse s'assurer de la qualité de chaque mission et de leur conformité avec un objectif d'intérêt général.
- Que les formations reçues par la.le volontaire tout au long de son Service civique soient multipliées afin de l'aider à remplir sa mission, et ensuite de lui permettre de tirer le meilleur de cette expérience dans son projet de vie future.
- Que le Service civique ne puisse en aucun cas être un emploi déguisé.
- Qu'un soutien plus large soit apporté à toutes les mesures qui renforcent l'ensemble des engagements. Les universités et les lycées doivent se doter d'un programme clair et transparent sur les conditions de l'année de césure afin de favoriser le départ et la reprise des études à l'issue de cette expérience.